

ROUEN :
ACCUEIL D'ENFANTS DE MERES INCARCEREES A LA MAISON D'ARRET DES
FEMMES DE ROUEN

PUBLIC CIBLE

Enfants de moins de 18 mois resté auprès de sa mère incarcérée à la Maison d'Arrêt

PERIODE

Action récurrente renouvelée chaque année à partir d'avril 2017

TERRITOIRE

Concerne la crèche à proximité de la Maison d'Arrêt de Rouen

BUDGET

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : pas de coût supplémentaires
Contribution de votre collectivité : Aide financière de la Ville à l'association Relais Enfants Parents déjà existante.
Principaux partenaires financiers : CAF, prestation de service unique de droit commun

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la prise en charge des femmes incarcérées et de leur enfant, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Maritime et la Maison d'arrêt de ROUEN travaillent au développement d'actions de réinsertion des personnes détenues et de socialisation des jeunes enfants laissés auprès de leur mère incarcérée.

En effet, l'enfant n'étant pas détenu, sa prise en charge lui offre les conditions nécessaires à son bon développement physique, psychomoteur et affectif. Elle permet également une ouverture sur l'extérieur visant à sa socialisation.

Le projet politique de la Ville de ROUEN pour la petite enfance a pour objectif de développer des actions en faveur de la lutte contre les inégalités sociales. A ce titre, l'accueil d'enfants de mères incarcérées à la Maison d'Arrêt des Femmes de ROUEN au sein des établissements d'accueil du jeune enfant, répond à cet objectif.

Aussi, il a été convenu, dans l'intérêt de chacun des partenaires, qu'ils puissent être accueillis, au titre de l'accueil occasionnel, au multi accueil « Les Cigognes », établissement situé à proximité de la Maison d'Arrêt.

Une convention entre la Ville de ROUEN et le Ministère de la Justice prévoit les modalités d'organisation de cet accueil.

La réservation de créneaux horaires et le transfert entre les établissements, se feront soit par la famille de la détenue, soit par les bénévoles du Relais Enfants-Parents, à la demande de la mère incarcérée.

CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA REDUCTION DES INEGALITES DE SANTE

Action qui va se mettre en place à compter d'avril 2017. Va permettre la socialisation de l'enfant resté avec sa mère incarcérée et permettre de préparer la séparation à l'âge de 18 mois.
L'action a été conçue dans l'objectif de réduire les inégalités sociales de santé.

PARTENAIRES

Maison d'Arrêt de Rouen / Association Relais Enfants Parents



Action CIBLEE

Pour plus d'informations ...

Nathalie Hulin : Chef de service petite enfance
Mail : Nathalie.HULIN@rouen.fr